

RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 D 00615

Numéro SIREN : 815 052 576

Nom ou dénomination : 8 BEAUMARCHAIS SOCIETE D'AVOCATS

Ce dépôt a été enregistré le 10/07/2023 sous le numéro de dépôt 5651

8 BEAUMARCHAIS Société d'Avocats

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 4.900 euros

Siège social : 8, rue Beaumarchais - 63000 Clermont-Ferrand

SIREN 815 052 676 - Greffe du tribunal de commerce de Clermont-Ferrand



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 5 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le 5 juin,
A 17 heures,

Les associés de la société « 8 BEAUMARCHAIS Société d'Avocats » se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège de la Société sis 8, rue Beaumarchais - 63000 Clermont-Ferrand, sur convocation faite par la gérance.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Frédéric BONY**, en sa qualité d'associé cogérant de la Société.

Monsieur Thomas POLIA est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 490 sur les 490 parts sociales ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Autorisation de cessions de parts sociales et agrément de nouveaux associés,
- Modification des statuts sous la condition suspensive de la réalisation définitive des cessions de parts sociales,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance tant de l'autorisation du Conseil de l'Ordre des avocats du Barreau de Clermont-Ferrand en date du 16 mars 2023 que du projet de Monsieur Frédéric BONY, de céder à la société « **T.I.C. PARTICIPATIONS** », société de participations financières de profession libérale d'avocats par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1.000 euros, ayant son siège social 8, rue Beaumarchais - 63000 Clermont-Ferrand, immatriculée au registre national des entreprises sous le numéro SIREN 951 049 634 et rattachée au greffe du tribunal de commerce de Clermont-Ferrand, 245 parts sociales lui appartenant dans la Société, **déclare autoriser** cette cession et agréer expressément la société « **T.I.C. PARTICIPATIONS** » en qualité de nouvelle associée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance tant de l'autorisation du Conseil de l'Ordre des avocats du Barreau de Clermont-Ferrand en date du 16 mars 2023 que du projet de Monsieur Thomas POLIA, de céder à la société « **TACC PARTICIPATIONS** », société de participations financières de profession libérale d'avocats par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1.000 euros, ayant son siège social 8, rue Beaumarchais - 63000 Clermont-Ferrand, immatriculée au registre national des entreprises sous le numéro SIREN 950 998 872 et rattachée au greffe du tribunal de commerce de Clermont-Ferrand, 245 parts sociales lui appartenant dans la Société, **déclare autoriser** cette cession et agréer expressément la société « **TACC PARTICIPATIONS** » en qualité de nouvelle associée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, décide, sous réserve de la réalisation des cessions autorisées, que l'article 7 des statuts sera, de plein droit, remplacé par les dispositions ci-après à compter du jour où ces cessions seront rendues opposables à la Société.

« ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

*Le capital social est fixé à **QUATRE MILLE NEUF CENTS (4.900) EUROS.***

Il est divisé en 490 parts sociales de 10 euros de valeur nominale chacune, numérotées de 1 à 490, attribuées aux associés en proportion de leurs droits respectifs, savoir :

- *à la société « T.I.C. PARTICIPATIONS », deux cent quarante-cinq parts sociales, numérotées de 1 à 245, ci* 245 parts
- *à la société « TACC PARTICIPATIONS », deux cent quarante-cinq parts sociales, numérotées de 246 à 490, ci* 245 parts

Total égal au nombre de parts sociales composant le capital social : 490 parts »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

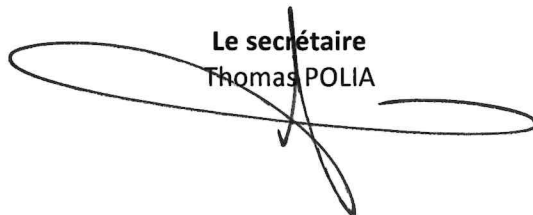
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Frédéric BONY

A blue ink signature, appearing to be 'FB', written over the name Frédéric BONY.

Le secrétaire
Thomas POLIA

A black ink signature, appearing to be 'TP', written over the name Thomas POLIA.